

## PLAN DE COURS

### FOR-8002 : Examen de doctorat

NRC 15010 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

L'examen rétrospectif ou l'examen de doctorat est une épreuve orale portant surtout sur le domaine de recherche du candidat et les domaines complémentaires. Pas plus du tiers des questions couvrent des aspects plus généraux. Le domaine de recherche et les champs complémentaires, ainsi que la liste des ouvrages de référence, auront été précisés par le Comité d'examen de doctorat à la suite d'une proposition du directeur de recherche. L'examen rétrospectif permet au candidat de démontrer qu'il a une connaissance raisonnable de son domaine de recherche et des champs qui y sont connexes.

L'étudiant doit compléter ce cours à la session à laquelle il s'y inscrit. Sinon, une note d'échec sera automatiquement saisie à son dossier. Le comité d'examen doit être identifié au plus tard un mois après le début de la session (la date limite est indiquée dans la liste des activités de monPortail (<https://monportail.ulaval.ca>)).

## Plage horaire

Examen de doctorat		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138976>

## Coordonnées et disponibilités

**André Desrochers**

*Directeur de programme*

Abitibi-Price, local 2145-A


<https://www.sbf.ulaval.ca/professeurs/andre-desrochers>

*Disponibilités*

Si vous avez des questions ou problèmes, veuillez communiquer avec moi, en utilisant l'outil "Envoi de courriel" à gauche, sur votre écran.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Examen oral .....	5
Barème de conversion .....	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
Grille d'évaluation .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Matériel obligatoire .....	8
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
Bibliographie .....	8

# Description du cours

---

## Introduction



Ce cours est une étape significative de la formation du chercheur étudiant au doctorat. L'acquisition des connaissances se fait en bonne partie par du travail personnel, contribuant ainsi à l'avancement de la recherche du candidat. Cette expérience permet à l'étudiant de parfaire sa culture scientifique et son autonomie dans son domaine d'intérêt et d'atteindre un très bon niveau d'expertise nécessaire dans la poursuite de ses études de doctorat. L'examen de doctorat offre à l'étudiant une opportunité d'affiner ses compétences d'argumentation et de synthèse des concepts dans son domaine d'intérêt, ajoutant ainsi aux compétences orales déjà acquises antérieurement. L'utilité finale de ce cours est d'offrir à tous les futurs doctorants une garantie supplémentaire de l'excellence de la formation qu'ils pourront acquérir et démontrer.

## Objectifs généraux

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir, normalement dans sa première année de doctorat, les connaissances essentielles de son domaine de recherche et des champs complémentaires qui s'y rattachent. Ce cours permet aussi à l'étudiant de démontrer que ses compétences sont de niveau de doctorat. Au terme de cette formation, l'étudiant devra démontrer qu'il a l'habileté de présenter et à défendre de manière convaincante les divers concepts qu'il a acquis.

## Approche pédagogique

Si vous en sentez le besoin, vous pouvez rencontrer le responsable du cours (directeur de programme) en début de session<sup>1</sup>. Pour le reste de la session, l'étudiant travaille de façon autonome. Le directeur de recherche détermine trois thèmes généraux sur lesquels porteront les questions lors de l'examen oral. Il détermine par la suite la composition d'un comité d'examen pertinent selon le choix des thèmes. Une fois ces choix effectués, l'étudiant et son directeur de recherche fixent au moins deux rencontres afin de faire le point sur la démarche de l'étudiant et de réorienter cette démarche si nécessaire.

Afin de garantir à tous les étudiants une évaluation basée sur un ensemble d'exigences similaires, le directeur des programmes de deuxième et de troisième cycle en sciences forestières ou son représentant, assistera à l'examen comme modérateur. Il peut cumuler les rôles de modérateur et d'évaluateur (membre du jury). Si le directeur de programme n'est pas disponible, la modération sera déléguée au directeur de recherche. Le modérateur s'assurera que les questions s'adressent directement à l'étudiant et que lui seul répond. De plus, le modérateur devra veiller à ce que les questions soient de nature générale et qu'elles correspondent aux thèmes choisis. Les questions ne devraient pas être centrées sur le sujet de thèse de l'étudiant.

L'étudiant devrait consacrer au moins  $45 \times 3 = 135$  heures aux lectures et à la préparation de l'examen de doctorat<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Une telle rencontre n'est pas requise

<sup>2</sup> Rappel : 1 crédit = 45 heures de travail, incluant préparation et réalisations. Ce cours est de 3 crédits.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date limite
Votre note finale sera possiblement réduite en cas de non respect de ces dates.	
<a href="#">Choisir les thèmes à développer</a>	2 semaines après le début de la session
<a href="#">Choisir les membres du comité d'examen</a>	3 semaines après le début de la session
<a href="#">Fixer la date, l'heure et le lieu de l'examen oral</a>	6 semaines après le début de la session
<a href="#">Préparation de l'examen oral</a>	
<a href="#">L'examen oral</a>	Fin de la session
<a href="#">Remise du rapport d'évaluation par le modérateur</a>	1 semaine après la fin de la session

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen oral	À déterminer	Individuel	100 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen oral

Date : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 100 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Consulter la grille d'évaluation	100

Remise de l'évaluation :

Sur place à la fin de l'examen.



Un bref rapport d'examen sera rédigé par le modérateur, approuvé par le jury et remis à l'étudiant dans la section Évaluations de ce portail. Le rapport aura les grilles d'évaluation individuelles en annexe.

Directives de l'évaluation :

L'évaluation de l'examen de doctorat est établie par un consensus des membres du comité d'examen. Ce consensus est guidé par une grille d'évaluation qui sera remplie indépendamment par chaque évaluateur **AVANT** l'établissement du consensus. **La cote établie initialement (A+, A, A-, B+, etc.) sera révisée à la baisse en cas de non-respect d'une ou de plusieurs dates limites indiquées dans la section Contenus et activités.**

En cas d'échec, l'étudiant se voit accorder un seul droit de reprise et doit se réinscrire au cours à la session suivante. Le moment de la reprise doit faire l'objet d'une nouvelle entente entre l'étudiant, le directeur de recherche et le directeur du programme de doctorat en sciences forestières.

Fichiers à consulter :


-  [FOR-8002 evaluation\\_fr.docx](#) (280,76 Ko, déposé le 30 nov. 2021)
-  [FOR-8002 evaluation\\_en.docx](#) (280,61 Ko, déposé le 30 nov. 2021)

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

## Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

## Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Grille d'évaluation

 Cliquez [ici](#) pour télécharger la grille d'évaluation à remplir par chaque membre du comité d'examen.

Le modérateur se charge d'apporter 3 copies papier de cette grille d'évaluation à l'examen oral.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

Documents sélectionnés par l'étudiant et les membres du comité d'évaluation.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Pour la préparation de votre examen oral, vous devrez choisir stratégiquement des lectures vous permettant de couvrir vos trois thèmes adéquatement. Vous devriez être en mesure d'effectuer une synthèse des concepts de chaque thème, à un niveau général. Pour ce faire, l'idéal est de trouver de bonnes revues de littérature récentes ou encore des *textbooks* spécialisés. Vous devriez en même temps démontrer votre capacité d'approfondir un ou quelques aspects particuliers de chaque thème en vous référant à des articles ou autres documents plus pointus.

Vous êtes encouragés à solliciter des suggestions de vos évaluateurs, mais le choix final des sources d'information (volumes, articles, etc.) vous revient. Il sera pertinent de présenter vos lectures dans votre présentation orale.

Vos suggestions de documents à lire, pour la section ci-dessous, sont encouragées.

 [Références suggérées](#)  
(172,4 Ko, déposé le 30 nov. 2021)



